

DEPARTEMENT  
DES  
BOUCHES-DU-RHONE  
---  
CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
27 Mai 2016**

**OBJET** : Programme départemental d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles installées depuis moins de 5 ans pour un développement durable, solidaire et de qualité

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 27 Mai 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'adopter les dispositions figurant dans le rapport pour la mise en œuvre du Programme d'aide à l'investissement dans les exploitations agricoles installées depuis moins de cinq ans sur la période 2016-2020 pour un développement durable, solidaire et de qualité.

Ce rapport est sans incidence financière.

à l'Unanimité

**ADOPTE**  
Pour la Présidente du Conseil Départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation

Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice par intérim  
du Service des Séances de l'Assemblée